

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Phosphamidon
- **Code du produit:** PST-810, PST-810-10MG
- **No CAS:**
13171-21-6
- **Numéro CE:**
236-116-5
- **Numéro index:**
015-022-00-6
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS06 Tête de mort sur deux tibias

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 2

H300 Mortel en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 3

H311 Toxique par contact cutané.



GHS08 Danger pour la santé

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** La substance est classifiée et étiquetée selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS06 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
phosphamidon
- **Mentions de danger**
Mortel en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Phosphamidon

(suite de la page 1)

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

· **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 3

Inflammabilité = 0

Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = 3

Inflammabilité = 0

Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Substances**

· **No CAS Désignation**

13171-21-6 phosphamidon

· **Code(s) d'identification**

· **Numéro CE:** 236-116-5

· **Numéro index:** 015-022-00-6

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Phosphamidon

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Phosphamidon

(suite de la page 3)

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

CA/FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Phosphamidon

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Non déterminé.
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 115 °C	
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,0000003 hPa
· Densité à 20 °C:	1,213 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	100,0 %
VOC (CE)	100,00 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CA/FR

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Phosphamidon

(suite de la page 5)

- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	8 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	80 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	135 mg/L (rat)

13171-21-6 phosphamidon

Oral	LD50	8 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	374 mg/kg (rat) 80 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	135 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

la substance n'est pas comprise

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

la substance n'est pas comprise

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Mutagenicité sur les cellules germinales - catégorie 2

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (classification selon liste): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Phosphamidon

(suite de la page 6)

- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Numéro ONU · DOT, TMD, IMDG, IATA | <p>UN3018</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT · TMD · IMDG · IATA | <p>PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE
TOXIQUE (phosphamidon)
3018 PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE
TOXIQUE (phosphamidon), DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT
ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, LIQUID,
TOXIC (phosphamidon), MARINE POLLUTANT
ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, LIQUID,
TOXIC (phosphamidon)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe(s) de danger pour le transport · DOT, IATA <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label · TMD, IMDG <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette | <p>6.1 Matières toxiques.
6.1</p> <p>6.1 Matières toxiques.
6.1</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Groupe d'emballage · DOT, TMD, IMDG, IATA | <p>II</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (TMD): | <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières toxiques. | |

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Phosphamidon

(suite de la page 7)

· Indice Kemler:	60
· No EMS:	6.1-02
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	100 ml
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E4 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	100 ml
· Excepted quantities (EQ)	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3018 PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE TOXIQUE (PHOSPHAMIDON), 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

la substance n'est pas comprise

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

la substance n'est pas comprise

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

la substance n'est pas comprise

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

la substance n'est pas comprise

· **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CA/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Phosphamidon

(suite de la page 8)

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory
- **Contact:** regulatory@ultrasci.com
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/24/2019 / 2
- **Acronymes et abréviations:**
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - NFPA: National Fire Protection Association (USA)
 - HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CA/FR